

Programme Formation Initiale APS ASD

Devenir Acteur Prévention Secours

Secteur de l'Aide et du Soins à Domicile

(ALM* intégrée)

Durée totale de la formation : 32heures minimum

(Reparties en 4,5 jours, dont 10 heures pour la partie Secours et 22 heures pour la partie Prévention, dont 14 heures pour l'ALM)

*ALM = Accompagnement à la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Nombre de participants : de 4 minimum à 10 maximum

Lieu de formation : dans vos locaux ou dans une salle réservée à cet effet

Prérequis : aucun

Objectif de la formation :

- Situer son rôle d'acteur de la prévention des risques professionnels dans sa structure
- Repérer les situations dangereuses et contribuer à la suppression ou à la réduction des risques, dans le respect de l'autre et de soi
- Proposer des améliorations de ces situations de travail dangereuses
- Informer la hiérarchie
- Accompagner à la mobilité
- Etre Sauveteur Secouriste du Travail

Contenu

Prévention

- Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans sa structure
 - Les enjeux de la prévention
 - Les acteurs de la prévention
 - L'identification des risques du secteur d'activité et de son métier
 - Les atteintes de l'appareil locomoteur (TMS...)
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure
 - L'observation et l'analyse d'une situation de travail
 - La proposition des améliorations de la situation de travail
 - La remontée d'informations

- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de de l'autre et de soi
 - L'identification des enjeux de l'accompagnement
 - Les déplacements naturels permettant de se mouvoir
 - Les différentes techniques de manutention des personnes, et les différentes aides techniques
 - L'analyse de la situation de l'accompagnement
 - La mise en œuvre de cet accompagnement

Secours

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Le cadre juridique du rôle du SST
 - Le champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée

- L'alerte aux populations
- Les dangers persistants et les personnes qui pourraient y être exposées
- Le danger persistant : supprimer, isoler ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

3. Examiner la victime

- La recherche, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
- Les autres signes affectant la victime
- Les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre et leur priorisation

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

- Les différents éléments du message d'alerte
- Les personnes / fonctions à alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

5. Secourir la victime de manière appropriée

- L'action ou les actions à effectuer en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
- La surveillance, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise

- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint de douleurs empêchant de faire certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et elle ne respire pas

Evaluation de la formation : Durant la formation, les acquis sont validés soit par un QCM, par études de cas, soit par la pratique efficace des gestes de secours.

Un travail intersession personnel est demandé à chaque participant.

En fin de formation, chaque participant est évalué individuellement lors d'une épreuve certificative.

Les participants qui ont répondu aux exigences du référentiel se verront délivrer un certificat APS ASD.

Encadrement de la formation : la formation est encadrée par un formateur APSASD certifié par l'INRS.

Méthodes pédagogiques : apport de connaissances, exposés participatifs, questionnement, Travaux en sous-groupes, jeux de rôles, mises en situation

Renouvellement : tous les 24 mois

Délais d'accès : 15 jours (et +)

Handicap : pour toute demande spécifique, veuillez nous contacter

Tarif : sur devis